

2026-018

Département de MAINE-ET-LOIRE
Arrondissement de SAUMUR-SUD
C.C.A.S. DE BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX

SEANCE DU C.C.A.S. DU 9 JUIN 2026

Délibération 2026/ 09
TOME 1

L'an deux mille vingt-six, le mardi neuf juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Chacé, en session ordinaire, sous la présidence par délégation de Madame Sabine TOUCHARD, Vice-Présidente, en l'absence de Monsieur Armel FROGER, sur convocation faite par lui, le 2 juin deux mille vingt-six.

Présents : Madame TOUCHARD,
Madame LE BRETON, Madame HUET, Madame CHEVRÉ,
Madame VESSELLA, Madame MILLASSEAU, Monsieur JEUDY,
Madame BOISGARD, Monsieur ROULLOIS, Madame LACASSIN

Excusés : Monsieur FROGER, Madame LESEVRE, Madame CHANTRON,
Monsieur MERCK, Madame DENIS
Madame REVERDY qui a donné pouvoir à Madame TOUCHARD
Madame QUENTIN qui a donné pouvoir à Madame MILLASSEAU

En exercice : 17

Etaient Présents : 10

Excusés : 7

Secrétaire de séance : Madame VESSELLA

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA BANQUE ALIMENTAIRE

Vu les articles L 1611-4, L 2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Considérant que l'activité conduite par l'association ci-dessous indiquées est d'intérêt local,

Vu la délibération 2026/04 en date du 2 mars 2026 portant adoption du budget primitif communal 2026,

Il est proposé d'attribuer et de verser une subvention annuelle à la banque alimentaire d'un montant de 600 euros pour 2026. Les Membres, à l'unanimité, approuvent cette décision.

La dépense sera à prélever au Budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Le secrétaire de séance
Virginie VESSELLA



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 16 juin 2026

Pour Extrait Conforme

Accusé de réception en préfecture
049-200082600-20260616-TOME1-2026-09-DE
Date de réception en préfecture : 16/06/2026

Le Président
Armel FROGER
Par délégation,
la Vice-Présidente
Sabine TOUCHARD

